

PROVISOIRE

E/1999/SR.19
22 juillet 1999

Original : FRANÇAIS

Session de fond de 1999

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 19ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 8 juillet 1999, à 15 heures

Président : M. MANGOELA (Lesotho)
(Vice-Président)
puis : M. SYCHOV (Biélorus)
(Vice-Président)
puis : M. MANGOELA (Lesotho)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA
COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite) :

a) ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.99-63875 (F)

La séance est ouverte à 15 h 10.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite) :

a) ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (suite) (E/1999/55, Add.1 et Add.2; E/1999/CRP.1)

M. VANEEV (Bélarus) dit que le système des Nations Unies doit accroître l'efficacité de ses activités, notamment en matière d'assistance aux pays, afin d'atteindre les objectifs de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et de mettre en oeuvre les recommandations du Sommet mondial pour le développement social. À cet égard, le Conseil économique et social doit continuer à veiller à ce que les décisions prises soient exécutées de manière coordonnée.

Le Bélarus appuie la réforme des activités opérationnelles des Nations Unies au service du développement visant à renforcer la coordination entre les différents organismes en tenant compte des particularités de chaque pays et de chaque région. Il souscrit à la proposition tendant à rechercher de nouvelles sources de financement afin de réduire la pauvreté d'ici 2015. Le renforcement de la coordination entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods dans les domaines économique et social est une condition très importante de l'élimination de la pauvreté. Tout en soulignant le rôle crucial des coordonnateurs résidents, le représentant du Bélarus insiste sur la nécessité de tenir compte de la situation de chaque pays et de renforcer les institutions nationales avec la participation du Gouvernement et des autres acteurs de la société.

La politique sociale est une priorité du Gouvernement bélarussien. Celui-ci prend des mesures concrètes pour que le droit à une vie digne soit garanti, notamment aux personnes appartenant aux secteurs les plus vulnérables. À cet égard, le système des Nations Unies doit continuer à apporter une assistance coordonnée aux pays en transition, dont les populations sont touchées par les conséquences dommageables sur le plan social des transformations économiques. Dans ce contexte, le Bélarus a décidé de construire une "maison des Nations Unies".

M. VURAL (Turquie) dit que le système des Nations Unies doit jouer un rôle majeur dans l'élimination de la pauvreté en appuyant les politiques nationales par des activités complémentaires qui tiennent compte des priorités

de développement des pays bénéficiaires. À cet égard, il s'inquiète de la réduction des ressources et de la fragilité financière des organismes des Nations Unies s'occupant du développement. La délégation turque souscrit à la plupart des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général (E/1999/55).

En Turquie, le système des Nations Unies a instauré, par le biais du coordonnateur résident, une coopération très satisfaisante avec les autorités nationales et avec les organisations non gouvernementales. Cette coopération débouche sur l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes axés sur l'élimination de la pauvreté, le renforcement des capacités, la création d'emplois, la promotion des femmes, etc. La Turquie est de plus en plus sollicitée par un nombre croissant de fonds, de programmes et d'institutions spécialisées des Nations Unies pour appuyer les efforts de développement des pays de la région, ce dont il devrait être tenu compte lors de l'allocation des ressources aux activités régionales de ces organismes. Il est essentiel de décentraliser les activités opérationnelles du système des Nations Unies, en accordant une plus grande autonomie aux bureaux extérieurs, et de les renforcer aux niveaux régional et sous-régional.

M. HUANG Xueqi (Chine) dit qu'il appartient aux autorités nationales de jouer le premier rôle dans l'élimination de la pauvreté. Les pays en développement n'y parviendront que grâce à un développement durable fondé sur la croissance économique et le renforcement de leurs capacités. Compte tenu de la faiblesse de leurs ressources, ils ont néanmoins besoin de l'assistance financière et technique de la communauté internationale, notamment du système des Nations Unies. Malgré des progrès spectaculaires réalisés grâce aux activités du système des Nations Unies au service du développement, la pauvreté continue à augmenter et l'écart entre les pays riches et les pays pauvres ne cesse de se creuser au point que les pays en développement sont menacés de marginalisation. L'ordre économique et politique irrationnel qui régit le monde et le fardeau de la dette annihilent les efforts déployés par ces pays pour éliminer la pauvreté. La Chine lance un appel à tous les États Membres de l'ONU, en particulier aux pays développés, pour qu'ils édifient un ordre international économique et politique plus équitable et plus juste et maintiennent l'aide publique au développement (APD), dont elle regrette la diminution.

Le Gouvernement chinois s'est toujours fixé comme priorité de garantir le droit à la survie et au développement de sa population. Si, avec l'assistance d'un grand nombre de pays et d'organisations internationales, il a pu réduire sensiblement la pauvreté, 40 millions de Chinois vivent encore dans la pauvreté absolue et plus de 200 millions subsistent avec moins d'un dollar par jour. Dans ce contexte, le Gouvernement chinois prend des mesures pour développer les régions de l'ouest et du centre, et augmente les dépenses sociales.

M. ORDJONIKIDZE (Fédération de Russie) dit que des progrès ont été accomplis dans l'élimination de la pauvreté grâce à une répartition plus équitable du revenu et à la création de conditions plus favorables pour les couches les plus pauvres de la société, notamment en matière d'accès à l'éducation et à la santé. Il fait néanmoins observer que les classes moyennes sont désormais touchées par la pauvreté dans les pays en développement et dans les pays en transition. Les crises survenues en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et en Russie les ont condamnées au chômage, ont fait fondre leurs économies et, en l'absence de système efficace de protection sociale, les ont plongées dans la pauvreté. L'assistance extérieure, notamment celle du système des Nations Unies, ne suffit pas à répondre aux besoins des populations touchées.

Le représentant de la Fédération de Russie souligne la nécessité d'élaborer une nouvelle stratégie intégrée d'appui aux efforts nationaux pour prévenir de nouvelles catastrophes sociales. À cet égard, il est essentiel de renforcer la coordination entre les fonds, programmes et organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, et d'apporter une assistance sur le terrain qui tienne compte de la situation nationale. Il importe d'améliorer la coordination au niveau des pays, avec la participation des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales. Si, dans ce domaine, le rôle principal revient au coordonnateur résident, celui-ci peut se faire aider, le cas échéant, par des équipes thématiques à composition élargie qui incluraient des représentants des autorités locales, des milieux d'affaires, etc. Il faut mieux définir les activités de coordination et y associer les gouvernements.

Le représentant de la Fédération de Russie déplore que de nouveaux conflits armés aient eu pour effet d'augmenter la pauvreté. Il évoque notamment la catastrophe humanitaire dans les Balkans, qui est caractérisée par l'afflux de réfugiés et par la destruction de l'infrastructure industrielle et

de transport de la Yougoslavie, et qui a entraîné une véritable crise écologique, économique et sociale dans la région. Il demande que les dégâts causés par l'action militaire soient évalués. Enfin, il souligne la nécessité que les organismes des Nations Unies soient chargés de coordonner l'assistance humanitaire à la Yougoslavie et aux réfugiés du Kosovo avec la participation direct du Gouvernement yougoslave.

M. MABILANGAN (Observateur des Philippines) dit que si la réduction de la pauvreté incombe essentiellement aux pays eux-mêmes, l'assistance de la communauté internationale et du système des Nations Unies n'en est pas moins capitale. Les pays doivent pouvoir recevoir un supplément de ressources par voie bilatérale ou multilatérale.

L'observateur des Philippines souligne la nécessité de définir plus clairement l'articulation, au niveau national, entre les activités relevant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du cadre général de développement proposé par la Banque mondiale. Conscient de l'importance du renforcement des capacités nationales, il partage l'opinion du Secrétaire général selon laquelle le système des Nations Unies devrait entreprendre une série d'activités variées pour appuyer les politiques d'élimination de la pauvreté. Il devrait mener des campagnes de sensibilisation et d'information, en collaboration avec les autorités nationales et avec d'autres partenaires de développement, notamment la Banque mondiale. Il devrait également aider les pays à élaborer leur propre politique d'élimination de la pauvreté grâce à un soutien technique, et maintenir un appui direct au renforcement des capacités des pauvres, notamment dans les domaines de l'éducation de base et de la santé.

L'observateur des Philippines souligne, comme l'a fait l'Assemblée générale, que les activités opérationnelles des Nations Unies doivent répondre aux demandes des pays bénéficiaires qui doivent avoir la maîtrise de l'assistance qui leur est apportée. Il serait bon de mettre au point des indicateurs permettant de juger l'efficacité des activités opérationnelles, dans le souci d'utiliser au mieux les ressources dont dispose le système des Nations Unies.

M. AKRAM (Pakistan) dit que la diminution constante de l'APD n'est pas compatible avec l'élimination de la pauvreté. Il regrette que les réformes des organismes des Nations Unies, qui ont abouti à une plus grande efficacité, n'aient pas entraîné une augmentation des ressources allouées par

les donateurs. Le rôle du système des Nations Unies n'est pas seulement d'aider les pays à traduire des objectifs mondiaux en politique et programmes nationaux de développement, comme le dit le Secrétaire général, mais également de veiller au respect des engagements pris dans les conférences internationales. La délégation pakistanaise ne voit pas d'objection à ce que de nouvelles sources de financement soient envisagées à condition que celles-ci ne compromettent pas la neutralité des activités opérationnelles. Tout plan d'action pour l'élimination de la pauvreté doit aider les pays en développement à mettre en oeuvre leur stratégie nationale en tenant compte de leurs demandes et sans leur imposer de conditions. La délégation pakistanaise partage le point de vue du Secrétaire général selon lequel la définition et la mise en oeuvre des stratégies nationales pour l'élimination de la pauvreté incombent aux pays concernés, les activités opérationnelles devant s'adapter aux situations nationales et locales.

Les activités opérationnelles des Nations Unies doivent rester neutres et viser essentiellement au renforcement des capacités nationales, notamment en encourageant l'exécution nationale. Les activités relevant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement doivent être approuvées par le pays bénéficiaire. De même, la coopération entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods doit se faire en consultation avec ce dernier. Les activités du système des Nations Unies ne doivent pas être soumises à des conditions imposées par d'autres institutions. Le système des Nations Unies devrait s'attaquer de front aux obstacles structurels qui annihilent les efforts déployés par les pays en développement pour éliminer la pauvreté et obtenir une croissance soutenue. Le financement des organisations non gouvernementales invitées à participer aux activités de développement doit être assuré en consultation avec le gouvernement du pays bénéficiaire, dans un souci de transparence. Enfin, les fonds et programmes des Nations Unies ont besoin de ressources pour poursuivre la lutte contre la pauvreté.

M. SUH (République de Corée) accueille avec satisfaction la démarche du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) tendant à élaborer une définition commune du renforcement des capacités qui permette d'intégrer efficacement les objectifs spécifiques de la coopération technique. Pour appuyer les pays en développement dans le renforcement de leurs capacités, les organismes du système des Nations Unies devraient exploiter au maximum l'avantage comparatif que leur

assure une longue présence sur le terrain. Il faudrait aussi veiller à ce que la conception plus globalisante qui tend à s'imposer actuellement pour renforcer les capacités n'entraîne pas la disparition des modalités antérieures d'intervention, lesquelles n'ont rien perdu de leur validité.

En République de Corée, le renforcement des capacités et la lutte contre la pauvreté se sont inscrits à partir du début des années 60 dans le cadre de plans de développement économiques quinquennaux qui mettaient l'accent sur l'industrialisation et l'éducation. Puis, avec l'expansion économique et la démocratisation, les efforts ont porté sur l'amélioration du système de protection sociale. Aujourd'hui, au sortir de la crise financière, le pays s'attache à favoriser le développement parallèle et harmonieux de l'économie de marché et de la démocratie participative, tout en s'ouvrant largement au reste du monde. M. Suh espère que ce très bref survol de l'expérience coréenne pourra contribuer à enrichir le débat sur le renforcement des capacités.

M. Sychov (Bélarus) prend la présidence.

M. ZAFERA (Observateur de Madagascar) s'associe à la déclaration faite par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et appuie les recommandations figurant aux paragraphes 78 et 101 à 104 du rapport du Secrétaire général (E/1999/55). La lutte contre la pauvreté relève certes au premier chef de la responsabilité des États mais, étant donné l'ampleur prise par le phénomène, il est clair que les gouvernements ne pourront éliminer la pauvreté sans l'aide et les efforts conjugués de la communauté internationale.

Le fardeau de la dette continue de représenter une ponction énorme sur les ressources des pays pauvres, les empêchant d'effectuer les investissements indispensables. Cela est particulièrement vrai dans l'Afrique subsaharienne, qui regroupe le plus grand nombre de pays les moins avancés. Cette contraction des ressources imputable au service de la dette est aggravée par le tarissement des capitaux privés et par l'effritement de l'APD, qui ne représente plus que 0,22 % du PIB des pays donateurs de l'OCDE.

Face à une telle situation, les mesures prises jusqu'ici par la communauté internationale, pour importantes qu'elles soient, ne semblent pas répondre à toutes les attentes. Selon la Banque mondiale, l'objectif tendant à réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes qui vivent dans un état de pauvreté extrême risque de ne pas être atteint. Il faut donc amorcer une réflexion en profondeur sur des modalités novatrices de mise en oeuvre des stratégies arrêtées aux plans national et international et faire en sorte que

les pays les moins avancés puissent tirer davantage profit de la libéralisation des échanges. L'élimination de la pauvreté passe par une coopération internationale concrète et efficace.

M. ROHNER (Observateur de la Suisse) rappelle que le renforcement des capacités nationales et la lutte contre la pauvreté sont depuis longtemps des domaines d'intervention prioritaires pour le système des Nations Unies dans le cadre des activités opérationnelles. Mais, à l'heure de la mondialisation, ces interventions revêtent une dimension nouvelle, qui appelle aussi de la part des entités des Nations Unies une synergie accrue. L'évaluation de la contribution du système au renforcement des capacités - réalisée notamment avec le concours de la Suisse - a précisément mis en lumière la nécessité d'une meilleure convergence des différents efforts. Le Département des affaires économiques et sociales et le CCQPO tirent actuellement les enseignements de cette évaluation afin de mettre au point des lignes directrices applicables à l'ensemble du système.

Il importe de continuer à évaluer les incidences des activités opérationnelles, en vue d'en renforcer la cohésion. La Suisse appuie notamment le projet du Département de procéder à une série d'évaluations des plans-cadres pour l'aide au développement d'ici à 2001. En revanche, analyser les causes du déclin de l'APD semble superflu, tant le phénomène a déjà été abondamment documenté. Il vaudrait mieux chercher à inverser la tendance et, surtout, faire preuve d'inventivité pour apporter aux pays pauvres et en transition l'appui dont ils ont besoin, même si cette aide ne peut être financée au moyen des ressources de base des organismes des Nations Unies.

M. CHIRILA (Observateur de la Roumanie) convient que l'élimination de la pauvreté est bien le défi principal que doit relever la communauté internationale à l'aube du XXI^e siècle. Les doutes émis récemment quant à la possibilité d'atteindre cet objectif dans le contexte actuel amènent à examiner de plus près le rôle que jouent à cet égard les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

La délégation roumaine pense que les conclusions adoptées d'un commun accord par le Conseil en 1996 et la Déclaration d'engagement du CAC en faveur des mesures visant à éliminer la pauvreté offrent une bonne base pour rationaliser et coordonner les stratégies mises en oeuvre aux niveaux national et local. Le principe selon lequel les programmes sont réalisés sous

l'impulsion des pays bénéficiaires a, par ailleurs, démontré son efficacité et doit être maintenu.

En Roumanie, depuis le début de la période de transition, le système des Nations Unies, agissant en étroite coordination avec le Gouvernement et la société civile, a ciblé son assistance sur la promotion d'un développement durable et l'amélioration des conditions de vie. Le plan-cadre mis en oeuvre en 1997 vise à faciliter l'instauration d'une économie de marché et d'une société démocratique. L'examen du cadre de coopération avec le PNUD actuellement en cours, devrait aider à rectifier l'orientation et les modalités d'exécution des programmes ainsi qu'à élaborer le nouveau cadre pour la période 2000-2004.

La Roumanie est favorable à une conception élargie du renforcement des capacités car elle y voit un moyen de mieux prendre en compte l'ensemble des paramètres qui influent sur l'évolution d'un pays.

Enfin, en ce qui concerne la question du financement, le fléchissement continu du volume global des ressources mobilisées par le système des Nations Unies pour les activités opérationnelles est une tendance préoccupante, dont les implications devraient être examinées attentivement par le Conseil en 2000. Étant donné la nécessité de pouvoir tabler sur des ressources sûres pour programmer ces activités, la mise en place d'une nouvelle stratégie fondée sur un cadre de financement pluriannuel paraît hautement souhaitable.

M. Manqoaela (Lesotho) reprend la présidence.

M. RANA (Observateur du Kenya) appuie la déclaration faite par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les mesures d'ajustement structurel appliquées au Kenya au début des années 90 ont remis en cause les progrès qu'avaient permis de réaliser les stratégies en faveur de la croissance et de l'emploi et conduit à une augmentation de la pauvreté. Le Kenya a entrepris un ensemble de programmes à court et à long terme dont la mise en oeuvre a été entravée principalement par le manque de ressources. Reconnaissant qu'un développement économique et social durable dépend de l'efficacité de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a élaboré un plan national d'élimination de la pauvreté, qui comporte trois principaux éléments : l'élaboration d'une charte pour l'intégration sociale définissant les droits et les responsabilités des citoyens, des communautés, des entreprises, de la société civile, des ONG et des décideurs; la création de conditions facilitant des mesures de lutte contre la pauvreté; et la mise au point d'une stratégie de croissance

économique reposant sur une large assise, en particulier à l'intention des régions rurales, où vivent plus de 80 % des pauvres. Une commission a été chargée de l'application de ce plan, dont la phase initiale durera six ans (1999-2004).

L'un des importants objectifs de la première phase consiste à renforcer la capacité des pouvoirs publics en matière de planification participative, l'accent étant mis sur la formation pour aider la population locale à mettre au point des plans d'action communautaires répondant à ses besoins particuliers. Au cours de la deuxième phase (2005-2010), les principes et les modalités du plan seront étendus à 30 autres pour cent des ménages pauvres. À la fin de cette phase, les différentes composantes du plan seront associées compte tenu des enseignements tirés de l'expérience. La phase finale (2011-2015) sera consacrée au suivi et à l'évaluation des initiatives et au perfectionnement du plan. Les principes et objectifs opérationnels du plan seront étendus à tout le pays.

M. NGUYEN QUY BINH (Viet Nam) dit que les programmes opérationnels, pour pouvoir s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, doivent être fondés sur une évaluation rigoureuse des priorités et stratégies de développement nationales et être coordonnés entre les différents organismes des Nations Unies. Les récents examens à mi-parcours des programmes du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF concernant le Viet Nam montrent que les domaines définis dans le cadre de coopération et les programmes opérationnels ont été conformes aux stratégies et priorités nationales. En juillet 1998, le Gouvernement vietnamien a officiellement lancé un Programme national ciblé de lutte contre la pauvreté (1998-2000) et un Programme pour le développement socioéconomique des communes particulièrement pauvres des régions montagneuses et reculées. L'un des facteurs de succès des programmes opérationnels a été l'accent placé sur le renforcement des capacités nationales et sur le renforcement du suivi et de l'évaluation. La tendance à privilégier l'autonomisation plutôt que la simple prestation de services doit être encouragée, de même que l'apport d'une assistance technique et financière.

S'agissant de la modalité d'exécution nationale, l'expérience a été moins convaincante, le processus de formulation des projets n'allant pas toujours de pair avec une évaluation réaliste de la capacité locale à définir les contraintes. Mais les choses sont en bonne voie et des résultats positifs devraient être enregistrés dans les années à venir. Le Viet Nam est heureux de

faire partie des 18 pays retenus pour la phase pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et il réaffirme son appui au principe selon lequel les priorités et les plans nationaux constituent le seul cadre de référence viable pour la programmation par pays des activités opérationnelles de développement. En conclusion, préoccupé par la forte diminution des ressources de base des fonds et programmes des Nations Unies, le représentant du Viet Nam estime nécessaire d'encourager la communauté internationale, en particulier les pays développés, à mobiliser des ressources additionnelles.

M. SOARES DAMICO (Brésil) précise tout d'abord que les vues de sa délégation concernant les recommandations contenues dans les trois rapports présentés sont dûment reflétées dans le projet de résolution soumis par le Groupe des 77. Le Brésil attache beaucoup de prix à l'appui que les organismes des Nations Unies continuent de lui fournir dans des domaines très divers pour l'aider à combattre la pauvreté et à améliorer le niveau de vie de sa population. L'expérience acquise par ces organismes est extrêmement utile dans le domaine du renforcement des capacités, notamment en matière de formation. L'exécution nationale est efficace à condition d'être appliquée avec souplesse et compte dûment tenu des particularités du pays. Le Brésil approuve à cet égard les règles et procédures établies en 1998 pour la répartition des rôles entre les institutions et les gouvernements. Faisant valoir le rôle des indicateurs sociaux dans l'amélioration des politiques de développement, il souligne l'utilité à cet égard des rapports nationaux sur le développement humain et des bases de données nationales sur les régions économiquement défavorisées.

Constatant que les résultats en matière de coopération Sud-Sud laissent fortement à désirer, le Brésil, qui contribue largement aux programmes de CTPD, demande une nouvelle fois un renforcement de cette modalité. En matière de coordination, il souhaite que le Conseil continue de donner des orientations aux organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies et leur recommande notamment d'intégrer davantage les thèmes et objectifs découlant des conférences mondiales dans leurs programmes prioritaires.

La baisse tendancielle des contributions volontaires est préjudiciable aux activités de coopération : elle remet en question l'universalité du système et compromet son efficacité. Il est urgent d'inverser cette tendance en recherchant de nouveaux mécanismes de collecte de fonds. La conclusion d'arrangements triangulaires semblerait à cet égard être une bonne solution.

Parallèlement, on pourrait rechercher d'autres types de ressources et renforcer la collaboration avec la Banque mondiale, les banques de développement régionales, les mécanismes d'intégration, le secteur privé et la société civile.

Mme WALLSTAM (Organisation mondiale de la santé (OMS)) dit que le fait que la santé contribue largement aux dimensions économiques et sociales du développement humain est de mieux en mieux reconnu mais que les pays ont encore de la difficulté à en tirer toutes les conséquences sur le plan pratique car les dépenses de santé ont longtemps été considérées comme improductives et se trouvent à présent menacées par une privatisation du secteur. L'OMS a donc mis au point une nouvelle stratégie qui consiste à promouvoir la santé à la fois pour elle-même et comme l'un des meilleurs moyens d'aider les pauvres à sortir de la pauvreté. Suite à la vaste réforme qu'elle a entreprise en 1998, plus de 50 programmes distincts ont été regroupés en 9 nouveaux modules, dont l'un a pour objectif de renforcer la contribution de la santé à l'élimination de la pauvreté et à la promotion d'un développement durable. Pour tirer parti du potentiel que représente la santé, il faut que les ministres de la santé soient associés plus activement à l'élaboration des stratégies nationales de développement et que les ministres des finances soient mieux informés de ce potentiel. Le rôle de l'OMS consistera donc à fournir aux pays et aux institutions qui les aident les informations et les orientations nécessaires.

L'OMS articule ses travaux autour de quatre thèmes stratégiques interdépendants : elle s'emploie à renforcer l'efficacité de l'action qu'elle mène pour et avec les pays, à circonscrire son action afin d'obtenir des résultats meilleurs et plus équitables, à appuyer le développement du secteur de la santé et le renforcement des capacités, et à mettre en place des partenariats influents. L'OMS, qui participe notamment au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, poursuit sa coopération avec les organismes des Nations Unies compétents ainsi qu'avec les institutions de Bretton Woods.

Afin d'assurer la cohérence et la qualité de ses travaux, l'OMS va prochainement établir un comité consultatif de haut niveau représentant les différentes parties prenantes au développement (pays, organisations de la société civile, chercheurs, donateurs bilatéraux et partenaires des Nations Unies) qui aura pour tâche de fournir des avis techniques, non pas sur la santé en tant que telle, mais sur la question plus large de l'élimination

de la pauvreté et du développement humain. L'OMS se prépare à participer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social, qui sera l'occasion de sensibiliser non seulement les ministres de la santé mais aussi les présidents, les premiers ministres et les ministres des finances et de solliciter leur contribution pour une meilleure intégration des aspects sociaux et économiques des stratégies de développement humain.

M. DUVIEUSART (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)) dit qu'il est de plus en plus clair que la pauvreté est avant tout la conséquence d'une absence d'éducation, d'accès à l'information et de droits, et dès lors, d'une absence de choix, qui empêchent toute communauté humaine de prendre les initiatives qui pourraient la sortir de cette situation. Les expériences où l'UNESCO a réussi sont celles qui se sont fondées sur les pauvres eux-mêmes, en essayant de renforcer leurs capacités, mais aussi de renforcer la cohésion de la communauté pour créer une dynamique démocratique conduisant peu à peu à la réinsertion.

Dans le cadre de son programme d'éducation contre l'exclusion, l'UNESCO soutient directement dans quelque 25 pays divers projets qui offrent des possibilités d'éducation à différentes catégories de groupes cibles vivant dans des conditions difficiles. Beaucoup de ces projets appuient des initiatives locales grâce auxquelles des jeunes acquièrent des qualifications qui leur permettent de s'insérer dans l'économie informelle. L'UNESCO aide par ce programme à instaurer une dynamique nouvelle d'éducation différente pour les exclus. Le programme "Sciences, environnement et développement socioéconomique" contribue à inciter les populations locales à une utilisation et à une gestion durables des ressources naturelles, tandis que le Programme solaire mondial prévoit des activités permettant de mettre à la disposition des plus pauvres de nouvelles sources d'énergie renouvelable. Le programme de gestion des transformations sociales a mis en oeuvre de nouvelles formules visant à revitaliser les centres-villes paupérisés et mettant en oeuvre une méthodologie de développement endogène. Le programme "Patrimoine culturel et développement", qui concerne la restauration des sites historiques, crée à l'intention des communautés locales des activités génératrices de revenus et met l'accent sur la relance des techniques et savoir-faire traditionnels.

Dans le domaine de la communication, les projets de radios communautaires rurales mettent l'accent sur des formations liées à la production, mais

aussi sur la tolérance, les droits de l'homme et la culture de la paix, qui permettent de mieux intégrer les populations dans le processus démocratique. Reconnaissant qu'aucune organisation ne peut venir seule à bout de la pauvreté, l'UNESCO coopère avec de nombreuses institutions des Nations Unies et plusieurs banques régionales de développement et a lancé avec le PNUD de nouveaux partenariats avec les institutions spécialisées dans le cadre desquels la lutte contre la pauvreté reste une priorité.

Mme WEILL-HALLÉ (Fonds international de développement agricole (FIDA)) entend limiter son propos au lien entre l'autonomisation de la femme, le travail et l'élimination de la pauvreté. Depuis plus de deux décennies, le FIDA se consacre à l'autonomisation de la femme rurale, convaincu que celle-ci a un rôle crucial à jouer pour éliminer la pauvreté et, partant, assurer la sécurité alimentaire. Les femmes représentent la majorité des pauvres ruraux et, dans certaines régions, de la population dans son ensemble, en raison de la forte migration des hommes. Or, la pauvreté des femmes reste généralement invisible, car les statistiques nationales et les enquêtes sur les ménages ont tendance à l'ignorer. En dépit de son importance en tant que principal soutien de famille, la femme est souvent marginalisée, ce qui lui bloque tout accès aux ressources vitales que sont le crédit, la terre et l'information.

Des projets qu'il mène pour lutter contre la pauvreté et la faim en milieu rural, le FIDA a tiré un important enseignement, à savoir que la pauvreté rurale ne peut être éliminée sans la participation des femmes, non pas seulement comme bénéficiaires des projets mais aussi en tant qu'actrices reconnues et respectées du développement. La marginalisation de ce groupe important s'inscrit dans un cercle vicieux qui perpétue la pauvreté et la malnutrition. Briser ce cercle exige la promotion et l'autonomisation de la femme sur les plans économique, social et politique. À cet égard, le FIDA s'est rendu compte que, s'ils peuvent se justifier dans un milieu où les traditions rendent difficile l'interaction entre les femmes et les hommes, les projets visant uniquement les femmes se traduisent très souvent par leur marginalisation. Aussi a-t-il adopté une stratégie soucieuse d'équité entre les sexes.

C'est ainsi que dans le cadre d'un projet mené dans une communauté rurale du Guatemala, le FIDA a permis à des femmes d'avoir accès à un crédit et d'acheter des outils, voire de créer des microentreprises. Aujourd'hui,

ces femmes voient leur statut social s'améliorer et retrouvent confiance en elles. Le succès de ce projet incite le FIDA à l'étendre à d'autres régions, notamment en Afrique de l'Est, en Afrique australe, au Proche-Orient et en Afrique du Nord. À cet égard, le FIDA a identifié trois conditions indispensables à ce type de stratégie : mieux comprendre la division du travail en fonction du sexe dans les zones rurales, prendre en compte l'importance du travail indépendant chez les femmes rurales et continuer d'exploiter les complémentarités entre les différentes institutions des Nations Unies. La communauté internationale s'est fixé un objectif important, à savoir réduire de moitié la proportion des pauvres d'ici 2015. Pour atteindre cet objectif, il faut veiller à ce que tous les pauvres, hommes comme femmes, puissent assumer sur un pied d'égalité leur rôle d'acteur du développement.

M. SFEIR-YOUNIS (Banque mondiale) dit que l'élimination de la pauvreté exige que soient réunies un certain nombre de conditions. D'abord, il faut jeter les bases d'un processus de développement dans lequel c'est le pays, et non pas les organismes de développement, qui détermine les buts à atteindre et le calendrier des opérations nécessaires à cette fin. Il faut ensuite nouer des partenariats solides et exhaustifs entre les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé et les organismes d'aide, puis définir une vision à long terme des besoins à satisfaire et des solutions pour y parvenir. Enfin, il faut concilier les objectifs économiques et financiers avec les préoccupations sociales des pauvres et créer un effet de synergie entre eux.

C'est dans cette optique que la Banque a mis au point un cadre général de développement, caractérisé par la prise en compte des besoins et des problèmes spécifiques des pays concernés. Il s'agit de donner aux ménages pauvres et aux autres acteurs du développement une occasion véritable de réfléchir à la nature, à l'ampleur et à la hiérarchisation des politiques, programmes et réformes institutionnelles. C'est aux pays qu'il appartient de décider du niveau d'engagement approprié. La Banque, consciente de l'importance de la coordination à cet égard, a mené une série de consultations avec la quasi-totalité des organismes et programmes du système des Nations Unies.

L'élimination de la pauvreté va de pair avec le renforcement des capacités. En effet, la création de richesses est un aspect essentiel du

processus d'élimination de la pauvreté : ce ne sont pas "les autres" qui doivent créer cette richesse pour les pauvres, mais les pauvres eux-mêmes. Or, la création de richesses exige l'accumulation de diverses formes de capital, ce dont les pauvres sont incapables. C'est pourquoi le renforcement des capacités doit servir à combler cette lacune.

À cet égard, M. Sfeir-Younis souhaite attirer l'attention des participants sur un certain nombre de points importants. D'abord, les programmes de renforcement des capacités doivent être élaborés de manière à protéger les biens détenus par les pauvres et à en améliorer la gestion. Ces biens sont généralement différents selon qu'ils appartiennent à des hommes ou à des femmes, d'où la nécessité de tenir compte des sexes. Ensuite, la mondialisation et le développement d'une manière générale entraînent notamment la destruction de l'environnement, principale source de pauvreté. Enfin, le renforcement des capacités occupe dans les programmes de développement une place marginale, alors qu'elle devrait être centrale.

M. RAO (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)) dit que l'OMPI, animée par la conviction que tous les pays peuvent tirer parti des avantages d'une économie fondée sur la connaissance et l'information, s'est fixé pour tâche d'aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités pour mieux participer au régime mondial de protection de la propriété intellectuelle et accélérer ainsi leur développement économique et social. Cette assistance revêt de multiples formes et porte sur des domaines très divers : biodiversité, savoirs traditionnels, franchises, transfert de technologie, etc. L'OMPI a aidé les pays en développement à introduire les techniques de gestion modernes dans les services chargés de la protection de la propriété intellectuelle : 98 pays ont bénéficié à leur demande de missions consultatives, 90 ont reçu du matériel informatique et 34 ont mis au point, avec le concours d'experts de l'OMPI, les logiciels nécessaires à l'automatisation des services de protection de la propriété intellectuelle.

Des stages de formation sont organisés par l'Académie mondiale de l'OMPI, qui a également mis au point un programme d'enseignement à distance accessible sur le Web. L'OMPI a en outre créé un réseau mondial d'information (Wiponet) pour aider les pays en développement à participer efficacement au commerce électronique et, de manière plus générale, accéder aux technologies de l'information.

Dans le cadre d'un accord conclu avec l'OMC en 1995, l'OMPI apporte son concours aux pays en développement pour qu'ils soient en mesure de satisfaire aux obligations qui leur incomberont lorsque l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) prendra effet le 1er janvier 2000. L'OMPI a aidé quelque 124 pays en développement à mettre leur législation en conformité avec les dispositions de l'Accord et à former le personnel nécessaire.

Mme LUBIN (Fédération internationale des centres sociaux et communautaires) dit que dans la lutte contre la pauvreté, la principale mission des centres sociaux et de nombreuses autres organisations non gouvernementales est de réduire la précarité sociale. La prestation de services au niveau local est un outil essentiel pour assurer la protection sociale, d'où la nécessité pour l'ONU d'élargir sa définition des services sociaux de manière à y englober aussi les services vitaux autres que la santé et l'éducation de base. Il s'agit notamment du renforcement des organisations communautaires, de la prestation de services aux groupes vulnérables tels que les femmes battues, la lutte contre la toxicomanie, la prise en charge des sidéens, les services de crèche pour les familles monoparentales, les services aux personnes âgées et les services spécialisés en faveur des immigrés et des réfugiés. Il ne faut pas non plus négliger la formation professionnelle, moyen essentiel d'accroître le nombre des emplois productifs.

Un autre aspect important porte sur l'accès des pauvres à des subventions et à des prêts à faible taux d'intérêt. Depuis de très nombreuses années, les centres sociaux mettent en place des caisses d'épargne et d'autres formes de microcrédit pour aider à la création de microentreprises. Ils disposent généralement des mécanismes exigés par les banques pour contrôler l'utilisation des crédits et en assurer le remboursement. Aussi la Fédération demande-t-elle instamment aux banques et aux organismes de financement de recourir aux ONG compétentes pour distribuer les crédits destinés à la création de petites entreprises dans les communautés locales des pays en développement.

En ce qui concerne le suivi des grandes conférences de l'ONU, en particulier du Sommet mondial pour le développement social, les ONG sont en mesure de jouer un rôle plus constructif que par le passé. Fortes de leur expérience en matière d'évaluation de leurs propres programmes, elles ont en effet mis au point des outils des plus perfectionnés qui répondent aux attentes des bailleurs de fonds. La Fédération souhaite que ces techniques de

suivi et d'évaluation soient inscrites à l'ordre du jour de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et des autres conférences de suivi, en cours d'élaboration. Elle souhaite également qu'une plus grande attention soit accordée au rôle des jeunes non seulement dans l'élimination de la pauvreté mais aussi dans les principales activités de suivi des conférences de l'ONU.

M. CIVILI (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations) se félicite de la qualité du débat et dit avoir pris note des points importants soulignés par les différents intervenants, notamment la responsabilité principale des gouvernements dans la coordination des activités opérationnelles les concernant et l'intérêt des évaluations d'impact indépendantes menées par le Secrétariat. Il assure les membres du Conseil que leurs recommandations et propositions seront dûment prises en compte lors de la programmation des activités opérationnelles.

Répondant à différentes questions posées par les délégations, M. Civili précise que l'expression "nouvelles victimes" utilisée dans le rapport du Secrétaire général désigne les nombreux habitants des pays touchés par la crise financière, qui après avoir réussi à sortir de la pauvreté grâce aux taux de croissance élevés de la décennie écoulée, y sont aujourd'hui retombés en raison de facteurs qui échappent à leur contrôle. En ce qui concerne le chevauchement des mandats des organismes qui s'occupent du développement et de ceux qui s'occupent des activités humanitaires, il rappelle que des principes directeurs utiles ont été définis dans la résolution 53/192 de l'Assemblée générale, qui souligne que les activités de secours, de relèvement, de reconstruction et de développement, loin d'être consécutives, interviennent souvent simultanément. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale préconise une approche globale associant les autorités nationales et réaffirme que l'aide humanitaire ne doit pas être accordée au détriment de l'aide au développement.

S'agissant des questions restées en suspens dans le processus de réforme, M. Civili précise que l'additif au rapport du Secrétaire général (E/1999/55/Add.1) expose les mesures prévues pour harmoniser et simplifier les procédures de programmation à la suite de l'introduction du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Dans ce même document, est également évoquée la nécessité de renforcer le réseau des coordonnateurs

résidents et de développer les relations entre la Banque mondiale et les autres organismes des Nations Unies. Enfin, en ce qui concerne la décentralisation et la délégation de pouvoirs au sein du système des Nations Unies, des mesures appropriées sont exposées dans les résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale. Cependant, force est de reconnaître que des progrès supplémentaires doivent être faits sur cette question, qui fera l'objet d'un dialogue continu entre le Conseil économique et social et d'autres organes des Nations Unies.

La séance est levée à 17 h 50.
